# La Lettre du Patrimoine

Lettre d'information des sociétés
Montaigne Conseil & Patrimoine

## ÉDITORIAL

« Le bruit ne fait pas de bien, le bien ne fait pas de bruit »*

Lors de la mise en œuvre pour le moins théâtrale des « tariffs » par Donald Trump, un certains nombre de commentaires sont venus s'ajouter à la cacophonie ambiante. Tant dans les médias spécialisés que sur les réseaux sociaux, le bruit est venu influer sur les flux.

Pourquoi parler de flux ? Aujourd'hui les marchés financiers sont souvent guidés par des anticipations et accélérés par des flux de liquidités toujours plus importants. C'est à dire que les mouvements sont quasiment tous amplifiés par les flots de liquidités qui suivent le mouvement initial, à la baisse… comme à la hausse !

Donc si nous avons vu les cassandres se manifester bruyamment il fallait, une fois de plus, se concentrer sur les indicateurs importants ou alors la signification réelle de ce qui se cachait derrière cette hausse de droits de douane aux airs de poker menteur.

Notre système financier n'est pas dans une forme réjouissante, mais l'Armagedon n'est pas pour tout de suite. Ceci n'empêche pas de se prémunir progressivement contre les effets de l'accumulation de dette au niveau mondial (+ de 300% du PIB) que sont l'inflation et la hausse des taux en période de crise obligataire.

Nous avons identifié deux axes d'investissement permettant de se montrer résilient dans ces environnements :

Bitcoin, qui constitue une réserve de valeur quand la monnaie classique ou « Fiat» perd en densité à cause de son émission en trop grande quantité. Les courbes de la reine des crypto et de la liquidité mondiale globale M2 montrent une très forte corrélation.

L'infrastructure de production d'électricité qui est à même de produire un rendement élevé pendant de longues périodes (20 ans) et qui permet de répondre à des besoins en augmentation constante (transport, Intelligence Artificielle, etc..)

Fidèles à cette maxime nous essayons d'anticiper les grandes tendances à intégrer dans les stratégies « satellites » de vos portefeuilles, laissant le gestion classique œuvrer pour les stratégies du « cœur » de ces derniers.

Toute l'équipe se tient à votre disposition pour vous aider à mettre en œuvre ces compléments indispensables à votre patrimoine.

*Saint François de Sales

*Louis Alexandre de Froissard*
***Gérant Associé***


**N°73**
**Juin**
**2**

Louis Alexandre
de Froissard

**NOUS CONTACTER**

@deFroissard

**MONTAIGNE CONSEIL & PATRIMOINE**

www.montaignepatrimoine.fr
louis@montaignepatrimoine.fr
contact@montaignepatrimoine.fr

**BORDEAUX - VENDEE - PARIS**

**Siège : 185 BD Mal LECLERC**
**33081 BORDEAUX**

***Évolution du prix du Bitcoin – Les 6 derniers mois en perspective***

**Début 2025**

Janvier a démarré sur une note euphorique, avec un pic au-delà des 107 000 dollars, stimulé par un afflux de capitaux, notamment institutionnels. Toutefois, cette envolée a rapidement laissé place à une correction brutale en février, ramenant le cours sous les 80 000 dollars, sur fond de retraits institutionnels et d'incertitudes réglementaires. Ce recul a rappelé la volatilité intrinsèque du marché.

**Mars 2025**

L'annonce de nouveaux droits de douane par les États-Unis a provoqué un choc sur les marchés, mais le Bitcoin a limité les dégâts. Sa résilience relative face aux actions a renforcé son image d'actif à part entière, moins corrélé aux indices traditionnels.

**Avril 2025**

L'allègement des tensions commerciales a permis aux actifs risqués, dont le Bitcoin, de repartir à la hausse. La confiance est revenue, soutenue par des volumes solides et une reprise marquée de l'activité sur les marchés dérivés.

**Mai 2025**

Le mois de mai a confirmé cette dynamique avec plusieurs semaines consécutives de hausse. Le marché entre dans une phase de consolidation haussière, portée par des indicateurs techniques favorables et un sentiment optimiste mais mesuré.

***Le reste de l'actualité crypto chez Montaigne Conseil***

**Tilvest**

Nous avons été innovants en lançant un produit financier sur mesure autour de Bitcoin. Ce partenariat a été développé avec Tilvest, un acteur régulé auprès de l'AMF. À date du 2 juin 2025, soit trois mois après le lancement officiel, le produit affiche une performance de +19,4 %.

**Minage**

Nous avons clôturé une deuxième opération de conseil de machines de minage de Bitcoin, courant mars 2025. Même si le prix des machines a augmenté, l'opportunité reste attractive dans certaines conditions. Nous recueillons dès à présent vos intentions d'investissement en vue d'une prochaine opération, prévue dans les semaines à venir. Pour rappel acquérir des fractions de bitcoin de cette manière permet d'obtenir un prix d'achat plus intéressants et de récupérer des bitcoin sans historique donc « vierges ».

**Tilvest**

Nous progressons sur un sujet qui nous tient particulièrement à cœur : la transmission de cryptomonnaies. Nous sommes désormais en mesure de traiter ce sujet avec des partenaires notaires partout en France.

Nous avons d'ailleurs réalisé plusieurs opérations, avec déjà 2 donations (dont une la semaine dernière, dans la région de Nice) et une récupération de bitcoin et de crypto au sein d'une succession.



BORDEAUX – VENDEE - PARIS
Montaigne Patrimoine – www.montaignepatrimoine.fr
185 BD Mal LECLERC – 33081 BORDEAUX – Tel : 05 56 06 31 09 / SARL au capital de 7.500 € - RCS Bordeaux : 449007582 – Code APE 6622Z – ORIAS n° 07.019.428 www.orias.fr – Conseiller en Investissements Financiers adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF ; Courtier en Assurance adhérent de l'ANACOFI COURTAGE, association agréée par l'ACPR ; Mandataire en opérations de Banque et en service de Paiement - Assurance Responsabilité Civile et Garantie financière (n° police 2.401.395) souscrites auprès d'AIG Europe Limited.

# Montaigne Energie : Les premiers KW et le calendrier des branchements ?

**a) Les premiers électrons verts**

A la suite du branchement de notre première centrale, nous pouvons enfin vous annoncer que nous produisons de l'énergie renouvelable. Les 1100 panneaux équivalent à une surface de 2 500 m2 produiront 0,5 GWh/an.

Après 1 mois de production d'énergie, nous pouvons vous confirmer que la moyenne journalière de production de notre première centrale est conforme à nos estimations. Au cours du mois de Mai, notre centrale doit pouvoir produire la consommation annuelle d'un foyer Français en UNE Journée. Soit 2 400 kWh.

Afin d'imaginer plus spécifiquement le développement durable à travers ces informations, nous pouvons comparer cela à des bénéfices environnementaux équivalent. Jusqu'ici, la production de notre première centrale correspond à 33 arbres plantés ou bien 24 tonnes de CO2 évité, mais aussi à l'économie de 20 tonnes de charbon.

Pour Montaigne Energie, cette première étape signe le démarrage de la mise en production des projets de la société WATTS'ON B1. Il y a deux autres centrales qui doivent être raccordées avant le mois d'aout 2025.

**b) A quand les prochains projets ?**

Pour cette société WATTS'ON B1, nous avons déjà les panneaux photovoltaïques intégrés aux toitures, nous sommes en train de raccorder ces centrales au réseau de distribution français.

Sans plus attendre, nous entamons la construction des projets la deuxième société WATTS'ON A1. Ils seront en production à 50% en Septembre 2025.

Pour les autres sociétés de projet, nous commencerons les travaux tous les 6 mois. Ce roulement nous permettra de garantir la fiabilité de nos processus et la synchronisation des étapes de chantiers.

Nous sommes à l'écoute de vos propositions et idées de communication sur cette nouvelle branche du cabinet Montaigne.



BORDEAUX – VENDEE - PARIS
Montaigne Patrimoine – www.montaignepatrimoine.fr
185 BD Mal LECLERC – 33081 BORDEAUX – Tel : 05 56 06 31 09 / SARL au capital de 7.500 € - RCS Bordeaux : 449007582 – Code APE 6622Z – ORIAS n° 07.019.428 www.orias.fr – Conseiller en Investissements Financiers adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF ; Courtier en Assurance adhérent de l'ANACOFI COURTAGE, association agréée par l'ACPR ; Mandataire en opérations de Banque et en service de Paiement - Assurance Responsabilité Civile et Garantie financière (n° police 2.401.395) souscrites auprès d'AIG Europe Limited.

# Le coin des nouveautés

**Saurez-vous saisir cette opportunité ?**
La dernière loi de finances propose, de manière temporaire, une donation de somme d'argent dans le but de relancer l'investissement immobilier.

**De quoi s'agit-il ?**
Le constat qui a mené à cette donation est le suivant : la plupart des jeunes ménages sont en difficulté lorsqu'il s'agit d'acheter leur résidence principale. D'autre part, le secteur de l'immobilier locatif a vu le nombre de ventes s'écrouler de plus de 80 %.

**Quelle est la réponse des députés à ce double questionnement ?**
Il a été mis en œuvre une donation de somme d'argent de 100 000 € par parent, oncle ou tante, etc., au donataire, qui est dans ce cas, l'enfant, le petit-enfant ou le neveu.
La somme totale des dons ne peut dépasser 300 000 € pour une seule et même personne.

**Que doit-on faire avec ces fonds ?**
La personne qui reçoit ces sommes s'engage à investir dans les six mois dans la construction d'un logement, ou dans l'achat de ce dernier, uniquement à titre de résidence principale.
Il est également possible de construire un logement ou de l'acheter dans le but de le louer à titre de résidence principale du locataire.

**Que penser de cette mesure ?**
Même si elle va concerner assez peu de personnes, elle va dans le bon sens : elle permet d'augmenter la transmission du patrimoine à des âges où les enfants en ont le plus besoin. Le fait de l'avoir étendue aux grands-parents, sans limite d'âge, et aux oncles et tantes est une bonne chose.

**Conclusion**
Même si quelques précisions sont attendues dans les commentaires de l'administration, ceux qui sont en capacité de faire ces donations auront intérêt à le faire tant que cela est possible. Les contraintes d'investissement dans une résidence principale nous semblent acceptables.
Il reste quand même plusieurs points qui méritent d'être précisés, et qui ne tarderont pas à être soulevés.

---

**Le prêt Lombard crypto : pour qui ?**
Toute personne qui souhaitait mettre ses crypto-actifs en collatéral d'un emprunt, afin d'obtenir quelques liquidités, se trouvait soumise à l'imposition immédiate de ses plus-values. Depuis le 30 avril, les choses ont changé, puisque le nantissement de crypto-actifs n'entraîne plus de transfert de propriété.

**Qu'est-ce que cela permet ?**
En théorie, si vous possédez quelques bitcoins, vous pouvez les mettre en garantie auprès d'un établissement de crédit, et ce dernier peut vous octroyer un prêt garanti par vos actifs.
Cela permet notamment d'assumer une dépense sans vendre ces crypto-actifs. C'est un grand progrès.



BORDEAUX – VENDEE - PARIS
Montaigne Patrimoine – www.montaignepatrimoine.fr
185 BD Mal LECLERC – 33081 BORDEAUX – Tel : 05 56 06 31 09 / SARL au capital de 7.500 € - RCS Bordeaux : 449007582 – Code APE 6622Z – ORIAS n° 07.019.428 www.orias.fr – Conseiller en Investissements Financiers adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF ; Courtier en Assurance adhérent de l'ANACOFI COURTAGE, association agréée par l'ACPR ; Mandataire en opérations de Banque et en service de Paiement - Assurance Responsabilité Civile et Garantie financière (n° police 2.401.395) souscrites auprès d'AIG Europe Limited.

**Quelles sont les contraintes ?**
La réglementation européenne est assez sévère avec le risque d'une telle opération, et la plupart du temps, le régulateur demande une très forte couverture à l'établissement de crédit.
Ce dernier ne pourra vous allouer au maximum que 20 à 30 % de la somme mise en gage.

**Quelles seraient les alternatives ?**
Une des alternatives serait un prêt garanti par des stablecoins. C'est la voie qui a été choisie par la banque Delubac.
Nous pensons de notre côté que la solution se trouve plutôt dans la finance décentralisée, afin de simplifier les options et d'avoir un accès aux fonds très rapide.

**Conclusion**
Même s'il y a encore quelques questions à lever, il est déjà possible de pouvoir emprunter contre ses crypto-actifs en quelques clics.
Pour en savoir plus, contactez rapidement l'équipe crypto chez Montaigne Conseil.

## La production d'electricité facteur de stabilité du patrimoine

Dans l'idée qui a prévalu à la création de Montaigne Énergie se trouvait dès le départ la volonté de diversification et de résilience des patrimoines. Aujourd'hui que les différentes « WATTS'On » sont créées et en phase d'investissement nous sommes au cœur de cette stratégie. Vous pourrez également remarquer dans cette lettre que nous sommes passés en face de « Production d'énergie ».

Les besoins en électricité sont croissants à long terme : l'électrification du transport et la conversion progressive des motorisations agricoles et TP sont une raison de l'augmentation de la demande. Mais la numérisation du secteur tertiaire au moyen de l'IA constitue également un défi majeur.

En effet l'Intelligence Artificielle est l'addition des données à la vitesse de traitement et à la vitesse de connexion. Chaque élément est consommateur d'électricité et l'interaction entre chaque exige une masse croissante d'energie. Ces anticipations nous rendent confiants sur le niveau des prix de l'electricité concernant les 10 à 15 prochaines années, même si les 25 premières centrales photovoltaïques ont des prix de rachat garantis sur 20 ans.
La résilience de ces investissements est donc assurée par le prix de vente de l'energie

Un rendement stable et grandement garanti grâce à la lisibilité du modèle, apporte une stabilité au portefeuille global. Le versement régulier de dividendes ou de revenus defiscaliisés permet de classer ces actifs dans la partie Équilibrée du portefeuille : en dépit de la solidité du modèle les risques ne sont pas absents. À l'ensemble du service, une réponse appropriée a été structurée : partenaires expérimentés (SPIB), contrats d'assurance, audits techniques externes, etc

BORDEAUX – VENDEE - PARIS
Montaigne Patrimoine – www.montaignepatrimoine.fr
185 BD Mal LECLERC – 33081 BORDEAUX – Tel : 05 56 06 31 09 / SARL au capital de 7.500 € - RCS Bordeaux : 449007582 – Code APE 6622Z – ORIAS n° 07.019.428 www.orias.fr – Conseiller en Investissements Financiers adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF ; Courtier en Assurance adhérent de l'ANACOFI COURTAGE, association agréée par l'ACPR ; Mandataire en opérations de Banque et en service de Paiement - Assurance Responsabilité Civile et Garantie financière (n° police 2.401.395) souscrites auprès d'AIG Europe Limited.

Différentes stratégies sont à votre disposition, permettant la perception d'un revenu régulier ou la capitalisation dans le but d'une performance future plus élevée. Concernant l'ensemble de ses stratégies, l'objectif de performance régulier est compris entre 6,5 et 12 % par an selon le risque choisi.

## Point marché
### *au 20 mai 2025*

Depuis le début de l'année 2025, les marchés financiers évoluent dans un contexte particulièrement instable, marqué par une forte volatilité, des tensions commerciales accrues, et un environnement politique américain imprévisible sous la présidence de Donald Trump.
Les principaux indices actions ont connu un repli significatif au premier trimestre, notamment aux États-Unis où le S&P 500 a perdu jusqu'à 8,3 % fin mars, tiré vers le bas par les « Magnificent Seven », auparavant moteurs du marché. Toutefois, une partie de ces pertes a été effacée en avril, avec un rebond technique alimenté par les bons résultats de certaines entreprises technologiques (Microsoft, Alphabet). En Europe, les marchés ont montré plus de résilience, portés par un plan de relance allemand ambitieux, une politique monétaire accommodante de la BCE et une rotation sectorielle favorable.

La géopolitique commerciale reste au centre des préoccupations. Un accord partiel entre les États-Unis et la Chine a permis une baisse temporaire des droits de douane, mais les incertitudes demeurent. Le choc initial de la hausse des tarifs a provoqué un stress de marché, accentué par des déclarations agressives de la Maison Blanche envers la Fed. La volatilité reste donc élevée.

Sur le plan macroéconomique, les perspectives mondiales se sont assombries. Le FMI a revu à la baisse sa prévision de croissance mondiale à 2,8 %. Aux États-Unis, le PIB s'est contracté de 0,3 % au T1. L'Europe, de son côté, surprend positivement avec un PIB en hausse de 0,4 %, notamment en Allemagne. La Chine parvient à maintenir un rythme de croissance de 5,4 % grâce à des mesures de soutien ciblées.
Les marchés obligataires ont été agités, avec des tensions sur les taux longs américains (le 10 ans au-delà de 4,5 %) et une ruée vers les obligations souveraines en Europe. Le franc suisse et l'euro ont bénéficié de leur statut de devises refuges, tandis que le dollar s'est affaibli dans un climat de doute sur la politique monétaire américaine. L'or a bondi de plus de 19 % depuis le début de l'année, soutenu par la demande des banques centrales et les incertitudes géopolitiques.
Sur le plan structurel, les grandes tendances d'investissement restent portées par la digitalisation, l'intelligence artificielle, la cybersécurité, la santé et la modernisation des infrastructures. L'IA entre dans une phase d'intégration concrète dans les modèles économiques. Le secteur de la santé bénéficie du vieillissement démographique, avec des opportunités croissantes dans la robotique médicale et l'analyse de données.
En conclusion, dans ce contexte incertain, la prudence reste de mise. La diversification régionale et sectorielle, une gestion active des risques, une exposition modérée aux actions et un maintien des actifs refuges (obligations souveraines, or, franc suisse) sont des composantes clés d'une allocation robuste pour le second semestre 2025.



BORDEAUX – VENDEE - PARIS
Montaigne Patrimoine – www.montaignepatrimoine.fr
185 BD Mal LECLERC – 33081 BORDEAUX – Tel : 05 56 06 31 09 / SARL au capital de 7.500 € - RCS Bordeaux : 449007582 – Code APE 6622Z – ORIAS n° 07.019.428 www.orias.fr – Conseiller en Investissements Financiers adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF ; Courtier en Assurance adhérent de l'ANACOFI COURTAGE, association agréée par l'ACPR ; Mandataire en opérations de Banque et en service de Paiement - Assurance Responsabilité Civile et Garantie financière (n° police 2.401.395) souscrites auprès d'AIG Europe Limited.